

Comité de Sélection du Prix Marcel Duchamp

Document mis à jour en octobre 2025

1) Rôle

Le Comité de Sélection a pour rôle de désigner les quatre artistes nommés au Prix Marcel Duchamp de l'année en cours.

2) Composition du Comité de Sélection :

- 11 membres
- 2 membres permanents :
 - a. Président de l'ADIAF : Claude BONNIN
 - b. Représentant l'Association Marcel Duchamp : Akemi SHIRAHARA
- 9 autres membres de l'ADIAF tournant régulièrement tous les ans, dont au maximum un membre du bureau de l'ADIAF
- La composition du Comité de Sélection doit refléter autant que possible la diversité des membres de l'association.

3) Désignation

Les membres renouvelés annuellement sont nommés en début d'année (février-mars) pour le Prix Marcel Duchamp de l'année suivante par le Président de l'ADIAF sur proposition du Comité Artistique et après validation par le Bureau de l'ADIAF.

4) Engagements et règlements des éventuels conflits d'intérêt

- a. Chaque membre du Comité de Sélection s'engage, en signant une déclaration sur l'honneur, à :
 - ne pas avoir de lien marchand avec le monde de l'art contemporain, et à ne pas utiliser ce Comité à des fins professionnelles,
 - avoir un comportement conforme au Code de Déontologie de l'ADIAF
 - signaler à ses pairs, en amont du processus, tout éventuel lien familial qui pourrait exister avec un (ou des) artiste(s) parmi la sélection soumise au vote. Et, dans ce cas, à ne pas participer au vote pour l'artiste (ou les) artiste(s) concerné(s),
 - par respect pour les artistes, conserver une stricte confidentialité sur l'intégralité des discussions et décisions du Comité de Sélection,
 - participer, dans la mesure de ses possibilités, aux visites d'ateliers ou visio-conférences organisés par l'ADIAF.
 - présenter le travail d'au moins deux artistes lors de la réunion du Comité de Sélection qui se tient traditionnellement début janvier
- b. Ils sont soumis à la plus grande discrétion sur le résultat de la réunion jusqu'à l'annonce officielle des quatre artistes nommés au Prix Marcel Duchamp de l'année en cours

5) Fonctionnement

- a. Préparation de la réunion du Comité de Sélection :
 - i. Préparation générale : participation régulière, dans la mesure du possible, aux visites ou visio-conférences organisées par le Comité Artistique
 - ii. Vote sur la liste initiale préparée par le Comité Artistique diffusée fin octobre
 - iii. Vote mi-décembre sur la liste réduite afin d'aboutir à une liste restreinte de 18 à 24 artistes qui seront examinés lors de la réunion du Comité de Sélection
 - iv. Préparation de la présentation du travail d'au moins deux artistes

- b. Réunion du Comité de Sélection début janvier sur une journée complète
 - i. Les co-commissaires de l'exposition au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris participent sans droit de vote
 - ii. Les débats doivent rester confidentiels
 - iii. La première partie de la réunion est consacrée à une présentation, par les membres du Comité de Sélection, des artistes de la liste restreinte, sur la base d'une répartition préalable des artistes entre les membres
 - iv. La présentation est suivie de discussions entre les participants
 - v. Après un premier tour de vote, le déjeuner donne bien évidemment lieu à d'autres échanges
 - vi. Deux autres tours de vote ont ensuite lieu dans l'après-midi pour aboutir à une liste de 4 artistes respectant la diversité des genres, avec des suppléants en cas de refus de l'un des quatre premiers artistes sollicités par le Président
 - vii. Les artistes retenus sont contactés par le Président de l'ADIAF (et seulement lui) afin de vérifier s'ils sont bien candidats, sinon ils sont remplacés par le candidat suppléant